EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MARS 2023

Le 02 Mars 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 24 Février 2023, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, SEGUIN, CROMER, DALCIN, GOFFREDI, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme	BASQUE	Conseillère M^{ale}	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU Adjointe
Mme	ROHEL	Conseillère M^{ale}	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M^{al}
M.	ALCOUFFE	Conseiller M^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs BOUDEAU, SANS, MICHELON et SETTIER Conseillers Municipaux

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : J. Claude LAPARLIERE

283 - OBJET : Adoption du compte de gestion 2022 – ASSAINISSEMENT

Après examen du compte de gestion 2022 du budget annexe de l'Assainissement, établi par M. le Receveur et vérification de sa concordance avec le compte administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE À L'UNANIMITÉ

☞ Le compte de gestion 2022 du budget annexe de l'Assainissement établi par M. le Receveur.

MAIRIE DE LESPARRE-MEDOC (Gironde)

Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20230302-283-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 03/03/2023